

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 5

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La section de Winterthur a cent ans

Fondée 21 ans après la CRS et 24 ans après le CICR, la section de Winterthur, la plus ancienne section régionale de la CRS, a commémoré, le 28 mars dernier, le 100^e anniversaire de sa fondation. Une exposition, des projections vidéo et une petite cérémonie ont marqué cette journée, au cours de laquelle a été inauguré le nouvel autocar pour handicapés aux couleurs de la CRS.

Dans son allocution, le Dr Hans Bachmann, ancien conseiller communal et ancien membre du CICR, a attiré l'attention de ses auditeurs sur le danger qui pèse aujourd'hui sur la neutralité et l'apolitisme de la Croix-Rouge. Il a souhaité que la section reste un creuset de tolérance et maintienne son idéal d'aide. *Actio* présentera plus amplement à ses lecteurs la section de Winterthur et ses activités.



Nouvelles fonctions à Genève

M. Hubert Bucher, Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, assume à partir du 1^{er} mai la fonction de sous-secrétaire général ad intérim de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève. Il conserve toutefois ses fonctions de Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, tout en déléguant une partie de ses tâches au Secrétaire général adjoint M. Jean Pascal et aux quatre chefs de service.

Suite à une demande de notre fédération, le Comité central a partiellement libéré de ses fonctions M. H. Bucher, afin d'assister dans ses tâches l'actuel secrétaire général de la Ligue M. Hans Hoegh, démissionnaire. Ce mandat devrait s'étendre jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Ligue, qui aura lieu du 23 au 27 novembre prochain, au cours de laquelle, selon toute prévision, le successeur de M. Hoegh devrait être élu.

Actio à 24 pages

Les fidèles lecteurs de notre revue l'auront sans doute remarqué en feuilletant leur *Actio*, plus mince que d'habitude. Au vu du faible nombre d'annonces et afin d'améliorer les délais de production, le secrétaire général de la CRS, en accord avec la rédaction a pris la décision de ramener de 32 à

24 le nombre des pages de la revue. Le nombre des éditions – 10 par année – reste inchangé. Cet allègement nous permettra d'améliorer encore la qualité rédactionnelle des articles présentés. Nous remercions nos abonnés et lecteurs pour leur compréhension.

Appel de mai 87: Sécurité par l'entraide

Le mois de mai est par tradition le mois des appels de fonds de la Croix-Rouge. Cette année encore, les sections de la Croix-Rouge suisse descendront dans la rue, et proposeront aux passants le traditionnel insigne, de petits articles ou des pâtisseries. De nombreuses sections organiseront également des envois tous ménages et établiront des contacts avec des entreprises de leur région. Mais il ne s'agira pas seulement de récolter de l'argent. Les responsables des sections comptent mettre

à profit le contact avec la population pour expliquer et mieux faire connaître leurs activités. Précisons que le produit de l'Appel de mai ira entièrement au bénéfice des sections et servira à financer leurs activités. Le secrétariat central coordonne l'information à la presse au niveau national et a présidé à la conception et à la fabrication de l'affiche qui sera apposée sur les lieux publics d'affichage dans de nombreuses villes et agglomérations de notre pays mais aussi dans les transports publics.

Deux nouveaux membres du CICR

Genève (CICR) – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) vient d'élire deux nouveaux membres. Il s'agit de Madame Anne Petitpierre et Monsieur Paolo Bernasconi, qui sont entrés en fonctions au début de mai. – Madame Anne Petitpierre est docteur en droit de l'Université de Genève. De plus, elle est diplômée de l'Ecole d'interprètes et de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de cette même ville. Avocate au barreau de Genève depuis 1970, elle a effectué de nombreux travaux de recherches dans le cadre de la faculté de droit, publié nombre de ses travaux juridiques et apporté sa contribution scientifique à plusieurs colloques. Elle a été membre pendant neuf années du comité du «World Wildlife Fund»-Suisse, dont six ans comme présidente. Elle a

également été députée au Grand Conseil genevois pendant huit ans. – Monsieur Paolo Bernasconi a fait des études de droit aux Universités de Berne et de Fribourg. Il a obtenu, à Lugano, son brevet d'avocat et de notaire. En 1969, il choisit le Ministère Public de Lugano et devint dès 1971 Procureur Général au Tessin, poste qu'il a occupé jusqu'en 1986. Par ailleurs, M. Bernasconi est membre de la Fondation Pro Juventute, de la Fondation tessinoise pour l'aide aux toxicomanes, et fondateur de l'Association tessinoise pour l'aide aux personnes marginalisées. Avec la nomination de ces deux personnalités, le CICR, qui est composé exclusivement de citoyens suisses, compte désormais 21 membres.



Reconnaissance d'une société nationale

Genève (CICR) – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a prononcé la reconnaissance de la Croix-Rouge de Grenade. Cette reconnaissance, qui a

pris effet le 12 mars 1987, porte à 145 le nombre de Sociétés nationales membres du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.